



# LA FEUILLE INFO

Le journal de la CGT Finances Publiques de Saône et Loire

Septembre 2014 n°60

## Note Militante :

### **EMPLOIS : ON CONNAIT TELLEMENT LE REFRAIN QUE LE DISQUE EST RAYE !!!**

Face à une crise systémique dont les effets dévastateurs sont largement amplifiés par les politiques d'austérité, les gouvernements d'Europe, toutes étiquettes confondues, martèlent toujours plus forts que la lutte contre le chômage demeure leur principale priorité.

La France ne fait naturellement pas exception à la règle. C'est ainsi que s'appuyant sur les recommandations du rapport Gallois rédigé en 2012, le pouvoir en place réalise plusieurs mesures visant, selon sa propre formule, à créer « un choc de compétitivité ».

Loin d'être originales, ces dernières se situent dans la même logique que celle en vigueur depuis une trentaine d'année.

Pour l'essentiel, elles reposent sur une attaque des droits des travailleurs, la déréglementation des rapports sociaux et économique mais aussi un effacement de l'intervention de la puissance publique au profit de l'hégémonie des marchés financiers.

C'est sur la base de ces objectifs qu'il convient aussi d'analyser l'adoption de l'ANI qui, par la possibilité offerte d'accords dérogatoires (durée du travail, salaire, emploi...) aux législations du travail, rend les travailleurs encore plus vulnérables aux diktats patronaux.

Présenté comme la vitrine de la croisade pour l'emploi, le pacte de responsabilité avec ses 46 milliards vient se rajouter aux plusieurs centaines de milliards d'exonérations de cotisations patronales et d'aides publiques déjà versés sans que cela n'engendre le moindre effet bénéfique sur le niveau des embauches ou celui des salaires.

Pour financer ce nouveau gâchis, le gouvernement annonce 50 milliards de nouvelles coupes budgétaires sur les services publics.

**UN PACTE  
CONTRE  
L'EMPLOI ET  
POUR  
L'AUSTERITE  
!**

**UN PACTE DE RESPONSABILITE FINANCE PAR 50 MILLIARDS  
DE NOUVELLES PONCTIONS SUR LES SERVICES PUBLICS !!!**

|                       |          |
|-----------------------|----------|
| ETAT                  | 18 Mds € |
| COLLECTIVITES LOCALES | 11 Mds € |
| ASSURANCE MALADIE     | 10 Mds € |
| PROTECTION SOCIALE    | 11 Mds € |

Hors Pacte de Responsabilité, les exonérations sociales et les aides publiques accordés au patronat atteignent la somme de 200 milliards d'euros annuels. A titre informatif, fin 2013, la dette sociale cumulée représentait 211 milliards !

**DETAILS DU PACTE DE RESPONSABILITE**

|                                   |                                                                                                                         |                 |
|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Crédit Impôt Compétitivité Emploi |                                                                                                                         | 20 Mds €        |
| Baisse des cotisations patronales | Zéro cotisation URSSAF au niveau du SMIC et baisse des cotisations patronales pour les salaires allant jusqu'à 3,5 SMIC | 9 Mds €         |
|                                   | Baisse des cotisations d'allocations familiales des indépendants                                                        | 1 Mds €         |
| Cadeaux fiscaux aux entreprises   | Suppression de la contribution sociale de solidarité des sociétés                                                       | 6 Mds €         |
|                                   | Suppression de la contribution exceptionnelle et baisse progressive du taux normal d'IS (impôt sur les sociétés)        | 5 Mds €         |
| Miroir aux alouettes (1)          | Allègement des cotisations salariales sur les bas salaires et de la fiscalité pesant sur les ménages modestes           | 5 Mds €         |
| <b>TOTAL</b>                      |                                                                                                                         | <b>46 Mds €</b> |

**(1) Allègement des cotisations salariales sur les bas salaires :**

Les cotisations sociales représentent du salaire différé. Elles servent au financement de la protection sociale et des retraites. Prétendre augmenter le pouvoir d'achat des salariés par la baisse de celles-ci relève de l'hypocrisie.

L'exonération du patronat de ses responsabilités sociales assèche les sources de financement de la protection sociale et des retraites. Pour le pouvoir d'achat, la pérennité des systèmes de protection sociale et le développement de l'économie réelle contre les mécanismes de financiarisation, la seule solution demeure bien l'augmentation des salaires !

Il est à noter que dans le courant du mois d'Aout, le Conseil constitutionnel a rejeté cette mesure et celle relative aux déductions pour garde d'enfants prévues dans le budget rectificatif de la Sécurité sociale. Dans sa décision, le Conseil constitutionnel estime que ces dispositions instituent "une différence de traitement, qui ne repose pas sur une différence de situation entre les assurés d'un même régime de sécurité sociale". Le gouvernement étudie des pistes de repli à n'en pas douter dans une philosophie identique.

### **(1) Allègement de la fiscalité pesant sur les ménages modestes :**

**La réduction fiscale en faveur des ménages modestes annoncée par le gouvernement concernera 3,7 millions de foyers fiscaux dès 2014**, selon le projet de collectif budgétaire présenté le 13 Aout dernier en Conseil des ministres. Au total, ce sont 1,9 million de foyers fiscaux dont les revenus sont inférieurs à 1,1 Smic net pour un célibataire, le double pour un couple, qui soit n'entreront pas, soit sortiront de l'impôt sur le revenu. Les autres bénéficieront d'un allègement. **La mesure est chiffrée à 1,1 milliard pour l'Etat.**

**La belle affaire ! Car n'oublions pas qu'entre 2012 et 2013, les mesures fiscales prises auront représenté 55 milliards de hausse d'impôts. Les ménages et particulièrement ceux aux revenus modestes auront particulièrement été mis à contribution. Les 10 % de foyers fiscaux supplémentaires devenus imposables à l'impôt sur le revenu en 2013 relèvent, en effet, des couches les plus basses. Chacun tirera les conclusions utiles en faisant ses comptes !**

## **UNE DILAPIDATION SCANDALEUSE DES FONDS PUBLICS !!!**

Il interroge aussi sur le gaspillage de l'argent public et l'efficacité de dispositifs orientés vers l'attribution d'exonérations patronales toujours plus coûteuses !

En juillet dernier, la sénatrice M.DEMESSINE du groupe CRC a présenté un rapport traitant de ces points précis. C'est sans surprise que ce dernier a été rejeté aussi bien sur les bancs de la majorité gouvernementale que sur ceux de la droite.

**Refusant tout audit et toutes évaluations des dispositifs en vigueur, tous ses intégristes libéraux n'hésitent pas à brandir la menace de suppression de 80 000 emplois en cas de remise en cause des allègements de cotisations sociales.**

C'est donc l'amnésie qui domine, lorsqu'il s'agit d'entamer une réflexion sur l'ensemble de ses exonérations, financées depuis le gouvernement Jospin, par des économies budgétaires qui ont provoquées la destruction d'activités. Un fait d'ailleurs pointé par Valérie Rabault (PS), rapporteuse du budget à l'Assemblée Nationale.

**MADE IN  
FRANCE**

**ETAT**

**18  
MILLIARDS D'EUROS  
D'ECONOMIES**



Maîtrise des dépenses immobilières et mutualisation des fonctions support



Gel du point d'indice des fonctionnaires



Poursuite des suppressions d'emplois et de la diminution des crédits de fonctionnement

**The  
Mafia**

Dans un constat formulé en 2008, la Cour des comptes écrivait que « les nombreux dispositifs d'allègement des charges sociales étaient insuffisamment évalués en dépit de la charge financière croissante qu'ils représentaient pour les finances publiques (27,8 milliards d'euros en 2007, soit 1,5 % du PIB). S'agissant des allègements généraux sur les bas salaires, leur efficacité sur l'emploi est trop incertaine pour ne pas amener à reconsidérer leur ampleur, voire leur pérennité ».

Qu'à cela ne tienne avec son pacte de responsabilité, le gouvernement persévère. Il déclare, non sans rire que, grâce aux 46 milliards d'euros injectés, 200 000 emplois seront ainsi créés à l'horizon 2017.

Pour une embauche, cela représente un coût individuel de 230 000 euros. Soit il s'agit de postes de PDG, soit le gouvernement avoue implicitement le détournement de cet argent à des fins autres que celles de l'emploi comme par exemple l'alimentation des marchés financiers.

**Avec le pacte de responsabilité, pour chaque embauche pronostiquée par le gouvernement, il serait possible de recruter 5 agents de catégorie C et deux de catégorie B au sein de la DGFIP !**

## **DES POLITIQUES CATASTROPHIQUES POUR L'EMPLOI ET LES SALAIRES !**

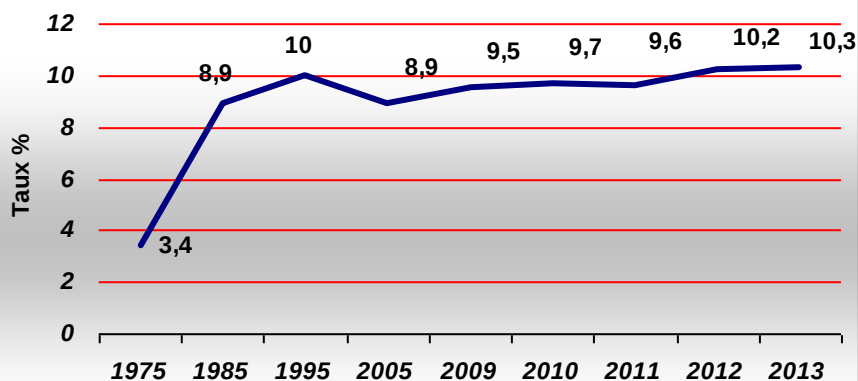
Depuis la fin des trente glorieuses, la France est confrontée au chômage de masse. Les jeunes, les seniors et les travailleurs les moins qualifiés sont les plus touchés. **En 2013, le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans s'est envolé à 23,6% contre 16% en 2000.**

Après avoir expérimenté au début des années 90, les contrats aidés et les politiques de retrait du marché du travail (préretraites), les pouvoirs publics ont décidé de changer de fusil d'épaule. Sur les recommandations du Commissariat Général du plan, il a été décidé de promouvoir les exonérations de cotisations sociales patronales et de multiplier les aides publiques distribuées aux entreprises.

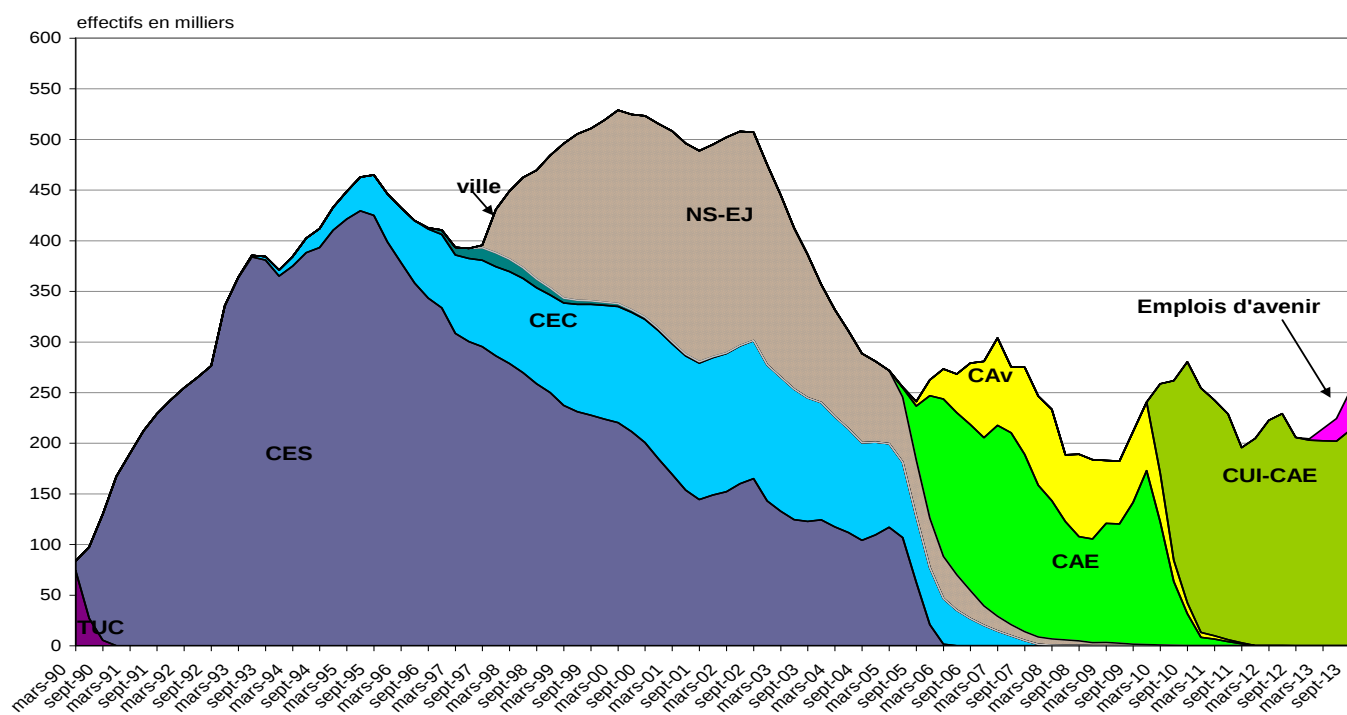
Dans les deux alternatives, c'est bien un subventionnement public de l'emploi privé. Pour la grande majorité des contrats aidés permettant de payer en dessous du SMIC aucune promesse de CDI n'est requise. **Pour les baisses de cotisations patronales comme le pacte de responsabilité, ce sont encore des cadeaux effectués sans contrepartie !!!**

**Au final, ces processus aboutissent à déclasser l'emploi, à généraliser les situations de précarité salariale et à ouvrir la trappe aux bas salaires ! C'est sans doute cela que l'on appelle « baisser le prix du travail ! »**

**CHOMAGE EN FRANCE : Des politiques inefficaces bien avant la crise de 2009 !!!**



## Les contrats aidés et leurs effectifs depuis le début des années 1990





## L'Allemagne prise pour modèle

Tout comme les précédents, le rapport GALLOIS de 2012 s'est beaucoup inspiré du modèle allemand construit autour des lois HARTZ, nom du directeur des ressources humaines chez WOLSWAGEN.

### Mais de quoi en retourne-t'il exactement ?

## Les lois Hartz

***La commission Hartz a proposé des réformes des institutions du marché du travail allemand et, s'inspirant de ses propositions, le Parlement a adopté quatre lois qui ont profondément transformé le marché du travail outre-Rhin :***

**La loi Hartz I** de janvier 2003 a renforcé les devoirs des demandeurs d'emploi, contraints de prouver le caractère non acceptable de l'emploi qui leur était proposé en cas de refus et a libéralisé les possibilités de recours au travail temporaire ;

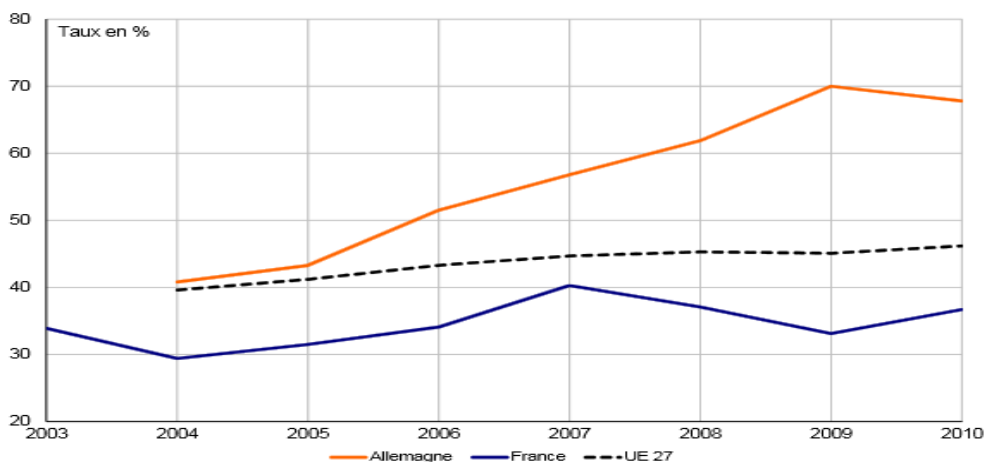
**La loi Hartz II** d'avril 2003 a élargi la gamme des mini-jobs, contrats à salaire modéré qui correspondent à un faible nombre d'heures travaillées. Si les mini-jobs existaient déjà avant les lois Hartz, celles-ci ont augmenté leur plafond maximum de salaire de 325 euros à 400 euros mensuel et ont créé des mini-jobs avec une limite de salaire de 800 euros. Les mini-jobs sont soumis à des cotisations sociales nulles ou réduites mais à un taux de cotisations patronales renforcé, leurs bénéficiaires ne sont pas couverts par l'assurance-chômage ni par l'assurance maladie et seulement de façon optionnelle par l'assurance vieillesse ;

**La loi Hartz III** de janvier 2004 a réformé le service public de l'emploi en le décentralisant et en augmentant le taux d'encadrement des demandeurs d'emploi. Elle a durci les conditions d'indemnisations du régime d'assurance chômage, la période d'affiliation minimale requise passant de 12 mois dans les trois années précédant l'inscription à 12 mois dans les deux ans ;

**La loi Hartz IV** de janvier 2005 a supprimé l'assistance chômage - une allocation réservée aux chômeurs en fin de droits et proportionnelle à leur salaire de référence - tout en revalorisant l'aide sociale, dispositif d'assistance forfaitaire qui vise à lutter contre la pauvreté en garantissant un revenu minimum, et en la conditionnant à la signature par le demandeur d'emploi d'un contrat d'insertion. Cette loi a considérablement dégradé la situation financière des chômeurs en fin de droit.

**Taux de pauvreté des chômeurs en Allemagne et en France.**

**Il est également à noter que le taux de pauvreté chez les travailleurs est également supérieur en Allemagne par rapport à la France**



## EMPLOIS : CAUSONS DGFIP

### SANS LANGUE DE BOIS !!!

Tenue en fin d'année 2013, le conseil national de la CGT Finances Publiques avait décidé de boycotter le CTR du 5 décembre consacré aux suppressions d'emploi.

Dans les documents remis à cet effet, la **Direction Générale annonçait 1988 suppressions d'emplois pour l'exercice 2014 avant transferts entre administrations.** Au final, il était fait mention de **2002 suppressions d'emplois !**



Dans son analyse du programme 156 présenté dans le cadre du projet de loi de finances 2014, le Sénat évoque une suppression nette de 2427 ETP (2413 + 14 ETP au titre des transferts entre programme) : « Le plafond d'emplois passe ainsi de 114 417 ETPT en 2013 à 111 990 ETPT en 2014...(.). La DGFIP est donc de loin le premier contributeur à l'effort de réduction des effectifs de la mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »...» « Ces suppressions viennent s'ajouter aux plus de 14 000 suppressions intervenues au titre des lois de finances de 2008 à 2013, ce qui représente une réduction totale de plus de 10 % des effectifs. Sur la période 2008-2012, le taux de non-remplacement s'établit à 63,3 %. »(.).

**C'est donc une différence (2427 – 2002) de 425 ETP qui apparaît entre les chiffres fournis aux organisations syndicales de la DGFIP et ceux à disposition de la représentation nationale ! Pourquoi ? Mystère et boules de gum !**

En tout état de cause, l'importance des postes laissés vacants montre qu'une fois encore l'affichage a bien prédominé comme en témoigne les commentaires accompagnant les fiches remises à l'occasion de ce CTR : « **La loi de finances pour 2014 prévoit 1 988 suppressions d'emplois pour la DGFIP. Il s'agit d'un volume inférieur à celui de 2013 (2 023) et très en retrait au regard des exercices précédents : -18,5 % par rapport à 2012 (- 2 438 ETP) et - 25 % par rapport à 2011 (- 2 667 ETP).** (...) **L'effort reste exigeant, mais de moindre ampleur que celui demandé les années passées.** »

A en croire, ces présentes affirmations, il faudrait se féliciter d'une décrue du nombre de suppressions réalisées en 2014 par rapport aux autres années.

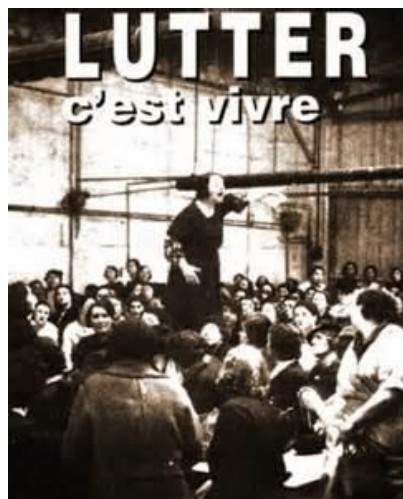
**Les agents ne partagent certainement pas le même enthousiasme en raison notamment des nouvelles augmentations de charges de travail qu'ils vont subir. En plus, si on ramène le volume de suppressions aux nombres d'ETP, on constate que le taux de réduction des emplois est en augmentation et explose de plus du double (par rapport à 2013) si on intègre les vacances de postes !**

#### Taux annuel moyen de réduction des emplois

| Période                                                                   | Taux  | Evolution |
|---------------------------------------------------------------------------|-------|-----------|
| De 2000 à 2005                                                            | 0,9%  | -         |
| De 2006 à 2010                                                            | 1,8%  | +0,9%     |
| De 2011 à 2013                                                            | 1,98% | + 0,18%   |
| 2014 (sans les emplois vacants)                                           | 2,12% | +0,14%    |
| 2014 (situation au 1 <sup>er</sup> octobre 2014 avec les emplois vacants) | 4,57% | +2.45%    |

# CATEGORIE C ET B de la DGFIP : Récapitulatif de mouvements de mutations rachitiques

|                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-----------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>CATEGORIE</b></p> <p><b>C</b></p> | <p><b>Au 11 juin, le projet de mouvement général initial catégorie C faisait ressortir un déficit de 2370 agents</b> (925 dans la Filière Gestion publique, 1445 dans la Filière Fiscale) correspondant à plus du double du nombre total de suppressions d'emploi annoncées au CTR.</p> <p>En réaction, les organisations syndicales lancent une pétition unitaire réclamant, pour la catégorie C et B, le recrutement immédiat de l'ensemble des 2 listes complémentaires des concours interne et externe. Cette pétition a été signée par plus de 13 000 agents.</p> <p>Sous la pression conjointe des agents et de leurs organisations syndicales, <b>l'administration décide de recruter 500 des lauréats inscrits sur les listes complémentaires du concours de catégorie C au 1er octobre 2014</b> et d'en tenir compte dans le cadre des «suites» de la CAP de mutation de la catégorie C.</p> <p><b>Début juillet, 692 postes vacants pour la Gestion Publique et 1027,6 pour la Filière Fiscale sont constatés.</b></p> <p><b>Fin Juillet, la Direction Générale effectue un nouvel appel ce jour de 220 agents sur la liste externe puis de 187 lauréats supplémentaires.</b> Outre la démonstration d'une mauvaise gestion de l'emploi totalement subordonnée à des diktats idéologiques, cela n'est pas sans poser de véritables questionnements sur la remise en cause des règles de gestion, garantes de l'égalité de traitement et de la transparence dans les affectations des agents.</p> <p>La majeure partie des Directions sont déficitaires en emploi. <b>Malgré cela un grand nombre de collègues (C mais aussi B) n'ont pas eu satisfaction dans leurs demandes de vœux, nous sommes en droit de nous interroger sur les critères et les conditions d'installations administratives pour ces nouveaux agents qui seront affectés hors mouvement !</b></p> |
| <p><b>CATEGORIE</b></p> <p><b>B</b></p> | <p>A la suite de la publication du projet de mutations, les élus du personnel ont rédigé un tract dénonçant la situation catastrophique des effectifs et exigeant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ le recrutement immédiat de la totalité des listes complémentaires des concours interne et externe B et C.</li> <li>▶ l'anticipation des vacances d'emplois par une augmentation significative du volume de recrutement des concours commun B et C avec la création de postes à hauteur des besoins des services.</li> <li>▶ l'arrêt des suppressions d'emplois et que toutes les vacances d'emplois soient pourvues dès lors qu'il existe des demandes.</li> </ul> <p>A ce stade, aucun appel complémentaire n'a été réalisé. Dans sa communication, la Direction Générale explique qu'elle mise notamment sur les promotions internes pour compenser une partie des écarts. Ce raisonnement relève de la volonté de banaliser les tâches exercées par la catégorie C et B et de détruire les doctrines d'emplois. Ces mécanismes s'inscrivent plus largement dans le processus de démolition des garanties statutaires pour mieux flexibiliser les missions. <b>Quoi qu'il en soit la Direction Générale ne souhaite apporter aucun correctif immédiat et renvoie au prochain mouvement du 1<sup>er</sup> septembre 2015.</b></p> <p><b>Cette position figée conduit à enregistrer 1542.7 emplois vacants soit 935,2 pour la Gestion Publique et 607,5 pour la Filière Fiscale !</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |



## **DES LIVRES DE LA COLERE POUR LA DEFENSE DES MISSIONS ET LA SATISFACTION DES REVENDICATIONS !**

**Combien de fois, avons-nous écrit qu'au même moment (2008-2012) où plus de 10% des effectifs de la DGFIP était liquidé, la fraude fiscale augmentait de 25% occasionnant ainsi un manque à gagner de 50 milliards pour les caisses de l'Etat.**

S'appuyant sur les statistiques dont on connaît bien les méthodes de confection, le satisfecit domine pourtant puisque les chiffres seraient bons et qu'au final il conviendrait de déduire que les suppressions d'emplois auraient un impact nul sur l'exercice des missions voire même bénéfique !

Pour 2013, se réjouissant de la collecte de un milliard de plus qu'en 2012, le gouvernement ne voit donc aucune raison de changer de stratégie. Les services publics et le monde du travail doivent rester soumis aux mêmes cures d'austérité en payant au prix fort « la prétendue action de redressement des comptes publics ».

**Ces schémas de pensée d'inspiration libérale visent à cacher une autre réalité bien plus crue et nettement plus désagréable. En effet, derrière toutes les mesures déployées pour améliorer de façon concomitante la qualité du contrôle et les relations avec les usagers, c'est bien la mission de contrôle fiscal qui est dans le collimateur !**

En Janvier dernier, la proposition de l'ancien ministre E WOERTH de décréter, pour l'exercice 2014, un moratoire sur les contrôles fiscaux des entreprises avait suscité l'indignation de l'actuelle majorité.

Pour autant, il n'en demeure pas moins un consensus pour estimer que le contrôle fiscal constitue une entrave à la liberté d'action des marchés !

La multiplication des niches et exonérations en tout genre conjuguées aux manques de moyens dédiés au contrôle mais aussi les exigences de remboursement ou de versements des sommes sans vérification préalable contribuent à la désorganisation des services et pèsent lourd dans le budget.

**Le gouvernement le sait mais il feint de l'ignorer !**

**Il n'y a pas que le contrôle fiscal qui soit fragilisé ou menacé mais bien toute la DGFIP dans son ensemble !**

Concrétisée par la réforme territoriale, les déclarations faites au cœur de l'été 2012 par la Secrétaire d'Etat chargée de la décentralisation au sujet de l'autonomie fiscale des territoires trouvent toutes leurs résonnances. Plus récemment, nous pourrions citer celles de CAZENEUVE expliquant que la retenue à la source n'était pas taboue.

**Dans le premier cas, s'agirait-il de transférer les compétences de la Direction des Finances Publiques aux nouvelles supers régions avec toutes les conséquences induites en termes de neutralité, d'égalité de traitement, d'encouragement aux clientélismes et de mise en concurrence des territoires. Dans le deuxième, l'Etat Français envisage t'il de prendre modèle sur ses voisins européens comme l'Espagne, par exemple, qui n'hésite pas à intégrer dans la gestion de l'impôt à des banques ayant conclues une convention avec l'*Agencia Estatal de Administracion Tributaria* (AEAT).**

## **Au final, c'est donc bien la remise en cause de notre administration à réseau déconcentré qui est recherchée !**

Les dernières réflexions amorcées pour fusionner et réduire le nombre d'implantations des structures de proximité augurent de cette volonté. Nous vous renvoyons à la lecture du compte-rendu en ligne du GT du 10 juillet sur le diagnostic du réseau ([http://www.financespubliques.cgt.fr/IMG/pdf/140801-cr\\_gt\\_diagnostic\\_du\\_reseau.pdf](http://www.financespubliques.cgt.fr/IMG/pdf/140801-cr_gt_diagnostic_du_reseau.pdf)).

Même si ils prennent des formes différentes selon les administrations, tous les projets à l'œuvre ont un dénominateur commun de casse de la République. C'est bien cette motivation qui stimule aujourd'hui les attaques contre les droits et garanties statutaires des fonctionnaires.

### **FOCUS SUR CHORUS :**

#### **LE HOLD-UP PAR EXCELLENCE OU COMMENT FAIRE DISPARAITRE UN MILLIARD !**

**Début Février, après avoir investi près de un milliard d'euros** en presque 7 ans, l'Etat a décidé d'arrêter purement et simplement le projet Opérateur national de paye (ONP).

**L'objectif était de réaliser 190 millions d'euros par an notamment en supprimant 3800 postes affectés à la gestion de la paye dans les différents ministères.**

L'ONP devait gérer les fiches de paye de 2,5 millions d'agents de l'Etat à partir de 2017.

L'exemple de Louvois, un autre logiciel de paye cette fois destiné aux seuls militaires et abandonné à l'automne 2013 constitue un autre exemple de gabegie financière !!!

Rappelons que CHORUS avait été lancé en 2007 par T BRETON, actuel PDG d'ATOS et dont la société s'occupe de plusieurs projets informatiques pour le compte de la DGFIP.

**En 2013, T BRETON a touché 4 941 033 euros de rémunération contre 2,8 millions d'euros en 2012.**

Comme quoi, la RGPP et la MAP ne sont pas toujours synonymes d'austérité

**Bien que les Etats Généraux conduits en intersyndicale n'aient pas permis de répondre à cette exigence de manière suffisante, n'avons-nous pas à nous engager dans une nouvelle campagne de terrain en direction des agents pour donner toutes les dimensions des enjeux ?**

**Autour d'une nouvelle stratégie de lutte orientée en direction des élus, des populations et de la presse, n'avons-nous pas avec la mobilisation des personnels à passer un cran supérieur dans la bataille idéologique ? Heurté à un dialogue social directionnel délité, cela ne se pose t'il pas cette absolue nécessité ?**

**Par la multiplication des visites de postes, n'avons-nous pas à recenser pratiquement tous les dysfonctionnements causés par les pénuries d'emplois. Hormis le contrôle fiscal, les exemples ne manquent pas de dénonciation des gâchis humains et gabegies financières des orientations menées :**

- Gaspillage autour de CHORUS avec 1 milliard parti en fumée pour engraisser des opérateurs privés et ce n'est pas le seul projet ;
- Des services de gestions devenus incapables d'alimenter les banques de données utiles à la préparation du contrôle fiscal ;
- Des intérêts moratoires versés aux fournisseurs des collectivités du fait des manques de moyens attribués aux services en charge de la gestion de ces dernières ;
- Des remboursements de crédit d'impôts effectués sans contrôles préalables ;
- Des listes qui ne sont plus exploitées faute de temps ;
- Des files d'attente à rallonge dans les services d'accueil avec malgré cela des trésoreries qui ferment et des agents à bout de nerfs mis constamment sous pression ;
- Longue est la liste !!!

**Il nous faut effectuer un recensement complet dans les services. Chiffrer les besoins en emplois** (situation réelle, inscrite à MAGERFIP, emplois nécessaires, écrêtements horaires, refus de temps partiel...) **mais aussi l'impact sur les missions** (en terme d'organisation, de statistiques...) **et la cartographie des services** (implantation géographique des structures, des missions, défense du maillage territorial et du réseau de proximité).

**Cette collecte doit nous servir de base pour rédiger des cahiers de colère DGFIP, ouvrir le champ à des perspectives de luttes locales et nationales sur les revendications et être populariser en direction des élus et de l'opinion publique !!!**

**C'est à partir de là que nous pourrons donner du souffle à la construction de nouveaux fronts de résistance et de reconquêtes sociales !!!**



## **SUPPRESSIONS D'EMPLOIS : Ils nous parlent € alors parlons en !!!**



Efficiencie, gain de productivité, marges, ratio, coût budgétaire...Les agents connaissent par cœur ce langage conçu par des technocrates, adeptes du boulier et obsédés par les calculatrices. Derrière ces mots se trouve une idéologie, celle de la destruction des services publics !

Plus haut dans cette note, nous avons vu comment ceux qui nous dirigent n'ont de cesse de maquiller la réalité. Et bien en les prenant sur leur terrain, nous allons apporter ici la preuve que l'emploi est bien le cadet de leurs soucis !

**PACTE DE RESPONSABILITE :**  
**1 emploi crée = 230 000 euros soit 5 agents C et 2 B DGFIP !!!**

*Coût moyen/ par agent (1) : (source Assemblée Nationale)*

| CATEGORIE | 2011     | 2012     | 2013     | Variation 2013/2011 (2) | Ratio/Pacte de responsabilité (3) |
|-----------|----------|----------|----------|-------------------------|-----------------------------------|
| A         | 54 295 € | 54744 €  | 56179 €  | + 2 884 €               | 4,09                              |
| B         | 39 912 € | 39 023 € | 39810 €  | - 102 €                 | 5,77                              |
| C         | 31094 €  | 31 750 € | 31 015 € | - 79 €                  | 7.41                              |

(1) Il s'agit de la moyenne de la rémunération perçue sur l'année par les agents de la catégorie. Toutes les situations sont prises en compte.

(2) Cette colonne démontre que contrairement à différents rapports parus, le GVT ne fait pas exploser la masse salariale et que rien y compris sur le plan budgétaire ne peut justifier la reconduction de mesures de gel salarial et des plans de qualification !

(3) Le ratio/Pacte de responsabilité indique à titre informatif le nombre d'agents DGFIP pour un emploi généré par le pacte de responsabilité. Nous n'avons pas le salaire de GATTAZ pour nous livrer à des comparaisons plus fouillées.

**DETAIL SUPPRESSIONS EMPLOIS ANNONCEES AU CTR DE JANVIER 2014**

|                                       | A+           | A            | B            | C              | TOTAL          |
|---------------------------------------|--------------|--------------|--------------|----------------|----------------|
| Directions départementales            | - 106        | -370         | - 484        | - 840          | - 1 800        |
| Directions nationales et spécialisées | - 4          | + 91         | - 27         | - 144          | - 84           |
| Services centraux et assimilés *      | - 15         | - 36         | - 51         | - 16           | - 118          |
| <b>TOTAL</b>                          | <b>- 125</b> | <b>- 315</b> | <b>- 562</b> | <b>- 1 000</b> | <b>- 2 002</b> |

**NOMBRE ETP B ET C DETRUIITS DEPUIS 2008**  
**(année de mise en place de la fusion)**

| ETP 2008                    |       | ETP 2014 |       | ETP VACANTS 2014 * |        | TOTAL SUPPRESSIONS ** |         |
|-----------------------------|-------|----------|-------|--------------------|--------|-----------------------|---------|
| B                           | C     | B        | C     | B                  | C      | B                     | C       |
| 42524                       | 52772 | 41213    | 39214 | 1542,7             | 1312,6 | 2853,7                | 14870.6 |
| <b>TOTAL GENERAL B ET C</b> |       |          |       |                    |        | <b>17724.3</b>        |         |

\* Pour la catégorie C : Le calcul retenu intègre le recrutement supplémentaire des 220 et 187 derniers lauréats appelés sur la liste complémentaire.

\*\* Le total des suppressions effectuées depuis 2008 est calculé en prenant en compte les ETP vacants.

# ESTIMATION BUDGETAIRE RELATIVE AU RECRUTEMENT DE B ET C A HAUTEUR D'UNE MISE A NIVEAU DES EFFECTIFS PAR RAPPORT A 2008

| CATEGORIE C |         | CATEGORIE B |         | TOTAL C ET B |         | Comparaison Pacte ** |         |
|-------------|---------|-------------|---------|--------------|---------|----------------------|---------|
| ETP         | Mds € * | ETP         | Mds € * | ETP          | Mds € * | Emplois              | Mds € * |
| 14871       | 477 Mds | 2853        | 97 Mds  | 17724        | 574 Mds | 2496                 | 574 Mds |

\* Sommes exprimées en Millions d'Euros

\*\* Cette colonne sert à mettre en évidence le coût disproportionné du Pacte de Responsabilité. Sur la base des 574 millions d'euros d'investissements qui seraient nécessaires pour remettre au même niveau qu'avant fusion les effectifs C et B, ce dernier ne permettrait de créer que 2 496 emplois contre 17 724 ETP.

Qui coûte vraiment cher dans ce pays ? Les patrons ou les fonctionnaires ?

**NOUS AVONS BESOIN D'UNE VRAIE GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS AVEC DE VRAIS PLANS DE RECRUTEMENT !!!** Rappelons ici que les ETP ne correspondent pas aux nombres de personnes physiques. Pour évaluer correctement les besoins en effectifs, il faut à minima prendre en compte le volume des temps partiels mais aussi tous les éléments qui ont une influence sur le temps de travail.

**AINSI TOUJOURS SUR LA BASE DES 17 724 ETP INDIQUES CI-DESSUS (Soit 14 871 C et 2853 B), IL FAUDRAIT ORGANISER UN PLAN DE RECRUTEMENT ENCORE SUPERIEUR !!!**

## DES EXEMPLES DE VRAIS GACHIS FINANCIERS MAIS SURTOUT HUMAINS !!!

| Nature                                                                  | Cout               | Commentaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------------------------------------|--------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Exonérations de cotisations sociales et aides publiques aux entreprises | 200 Milliards €/an | La dette sociale cumulée se chiffre à 211 milliards d'euros. Rien ne justifie les attaques sur la protection sociale et les retraites !                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Pacte de responsabilité                                                 | 46 Milliards       | « L'enveloppe de 50 milliards d'économies d'ici à 2017, c'est la moitié de ce qu'il faudrait pour être compétitifs à nos voisins » : dixit Pierre GATTAZ                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Paiement des intérêts de la dette                                       | 50 Milliards €/an  | <p>La dette de l'Etat puise ses origines dans la loi de 1973 qui oblige l'Etat à ne plus emprunter auprès de la Banque de France (à des taux très faibles) mais directement auprès des marchés financiers.</p> <p>« Le Trésor ne peut être présentateur de ses propres effets à l'escompte de la Banque de France. » (Article 25 de la loi de 1973).</p> <p><b>En 1993, le Traité de Maastricht sacralise ce principe</b> dans son article 104, paragraphe 1. Ce dernier sera de nouveau rappelé à l'article 123 du</p> |

|                                     |                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                     |                                  | <p>Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne.</p> <p><b>En 2011, la France a une dette de plus 1 700 milliards d'euros. Elle a déjà payé plus de 1 400 milliards d'euros d'intérêts à ses créanciers depuis quarante ans.</b></p> <p>Ses créanciers sont à 65 % étrangers et en grande partie des banques privées et de gros clients des marchés financiers.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Emplois industriels détruits</b> | <b>- 60 000 emplois en 2 ans</b> | <p><b>Fin 2013, le gouvernement annonçait la suppression de 15 000 emplois industriels depuis le début du quinquennat. La perte d'un emploi industriel induit la suppression de quatre emplois indirects (soit une perte de 60 000 emplois)</b></p> <p>Avec les plans de privatisations mais aussi l'affaiblissement de la capacité d'intervention de la puissance publique, <b>l'industrie de notre pays a perdu 36% de ses effectifs entre 1980 et 2010. Sur cette période, l'industrie a perdu 1 913 500 emplois (tombant à 3 414 000).</b></p> <p>Cela ne pose t'il pas la question de la réappropriation publique et du contrôle populaire des principaux outils de production et services bancaires à minima par la nationalisation des grands groupes industriels et des banques ?</p> |